



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 3 mai 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 mai 2011

MARAIS DE GALUCHET - LA PLANTE -  
COULEE VERTE - CONTRATS NATURA 2000  
EN VUE DE LA RESTAURATION ET DE  
L'ENTRETIEN DU SITE NATURA 2000

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
16 mai 2011

**Président :**

**M. Pascal DUFORESTEL, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** - Mme Nathalie SEGUIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD jusqu'à 19h35 (son arrivée)
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Nicole IZORE donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD à partir de 19h35.

**Excusés :**

- Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

***Conseillers :***

- Mme Maryvonne ARDOUIN

**ESPACES VERTS ET NATURELS**

**MARAIS DE GALUCHET - LA PLANTE - COULEE VERTE -  
CONTRATS NATURA 2000 EN VUE DE LA RESTAURATION ET DE  
L'ENTRETIEN DU SITE NATURA 2000**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

C'est à la porte du site Natura 2000 du Marais Poitevin, étendu sur plus de 68 000 ha, que se niche, au sein de la commune de Niort, un petit territoire, d'une cinquantaine d'hectares, joyau environnemental, remarqué de tous et remarquable à bien des égards : "la boucle de Chey, et les marais de Galuchet et La Plante".

Cet espace, en effet, s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 au regard des habitats d'intérêt communautaire (forêts alluviales et réseau hydraulique) et des espèces d'intérêt communautaire (rosalie des Alpes, cuivré des marais, milan noir, loutre d'Europe, grenouille agile, etc....) qu'il abrite.

Il fait l'objet, depuis plusieurs années, de l'attention toute particulière de la Ville de Niort, du Parc Interrégional du Marais Poitevin, des services de l'Etat, et de nombreuses associations environnementales.

C'est pourquoi, un travail fin a été réalisé conjointement pour aboutir à un programme général de restauration et d'entretien de ce territoire ; soumis à une forte déprise agricole, et à un abandon progressif de l'entretien traditionnel des marais poitevins, cet espace doit faire l'objet de travaux hydrauliques de restauration et d'entretien, mais également de travaux non hydrauliques.

C'est en s'appuyant sur les objectifs de la démarche Natura 2000, c'est-à-dire la préservation de la biodiversité et le développement des activités humaines qui ont su s'y maintenir (agricoles et loisirs), que la Ville de Niort a élaboré ces programmes.

Dans le cadre des contrats Natura 2000, il est proposé de contractualiser avec l'Etat (avec possibilité de cofinancement Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER), sur deux conventions attributives de subventions.

1) Contrat de restauration hydraulique, des marais de Galuchet – La Plante, d'un montant global sur 5 ans estimé à 50 167 € HT, correspondant à des travaux de curage.

2) Contrat de restauration et d'entretien non hydraulique, des marais de Galuchet – La Plante, et la Coulée Verte, d'un montant total sur 5 ans, estimé à 169 197 € HT, correspondant aux travaux d'entretien en régie et à l'amortissement de matériels nécessaires à ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Dépenses € HT	Part Ville de Niort	Autre financement public
Contrat de restauration hydraulique	50 167	12 541	37 626
Contrat de restauration non hydraulique	169 197	0	169 197

Les budgets correspondants sont inscrits au BP 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement proposé ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat les subventions correspondantes, et à signer les conventions à venir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**